

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-863

présenté par

Mme Belluco, Mme Sas, Mme Arrighi, M. Ben Cheikh, M. Lahais, Mme Simonnet, M. Amirshahi,
Mme Autain, Mme Balage El Mariky, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet,
Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy,
Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau,
M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	130 000 000	
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	
Paysages, eau et biodiversité	130 000 000	0	
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	
Prévention des risques	0	0	
Énergie, climat et après-mines	0	0	
Service public de l'énergie	0	0	
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	
TOTAUX	130 000 000	130 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec cet amendement de repli, les député·es du groupe écologiste et social s'opposent à la ponction des agences de l'eau tel que le prévoit le gouvernement par un amendement à l'article 33 du projet de loi de finances pour 2025.

La hausse des ressources des agences de l'eau de 150 millions d'euros, votée en 2024 et qui découlait du plan eau, était certes une bonne nouvelle, bien que la suppression du plafond mordant des Agences aurait dû être mis en œuvre dès cette date. Une nouvelle hausse des ressources de 175M€ devait entrer en vigueur en 2025 dans le cadre du PLF. Cette hausse des ressources des agences de l'eau est décalée d'un an : le bleu budgétaire précise en effet que "le deuxième relèvement de 175 M€ sera ainsi réalisé en 2026, pour s'adapter à la montée en charge progressive des recettes des agences". La Fédération nationale des travaux publics indique, à juste titre, que "le mécanisme de plafond mordant permet à l'Etat de ponctionner les recettes des agences de l'eau et limite leurs capacités d'action. Pourtant, le déficit d'investissement dans les infrastructures de l'eau a été estimé à 4,6 Md€, dont 2 Md€ dans les réseaux".

A rebours des engagements du plan eau, le gouvernement annonce ponctionner 130 millions d'euros les agences de l'eau. C'est pourquoi le groupe écologiste et social demande, à minima, de revenir sur cette ponction en créant une action "Agences de l'eau" et en lui attribuant 130 millions d'euros.

Cet amendement propose donc de transférer 130 millions d'euros en AE et en CP de l'action 01 "Routes - Développement" du programme 203 « Infrastructures et services de transport » vers une nouvelle action 08 "Agences de l'Eau" du programme 113 "paysages, eau et biodiversité", qui abonde les crédits des agences.